



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À :

la demande d'autorisation unique loi sur l'eau relative au projet d'agrandissement d'une réserve d'eau à usage d'irrigation au profit de l'ASL de Masses

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Cancon **du lundi 21 août 2017 inclus au mercredi 20 septembre 2017 inclus.**

Elle porte sur la demande d'autorisation unique loi sur l'eau relative au projet d'agrandissement d'une réserve d'eau à usage d'irrigation au profit de l'ASL de Masses

Les pièces du dossier, ainsi que qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Cancon, pendant **31 jours, du lundi 21 août 2017 inclus au mercredi 20 septembre 2017 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Cancon
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47290 Cancon

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt47-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. le commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Bernard HAAGE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Cancon : le lundi 21 août de 9h à 12h
- A la mairie de Cancon : le vendredi 01 septembre de 09 à 12h
- A la mairie de Cancon : le mercredi 20 septembre de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Cancon ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau prise par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à ASL de Masses, lieu dit Massès, 47290 Cancon

Agen, le 20 juillet 2017


Patricia WILLAERT